

CONDITIONS GENERALES

EDUCATION CANINE

Entre :

Le prestataire SARL Sans-Laisse, au capital de 2000€
1 Bis avenue de la Mairie 94440 Villecresnes – 851 076 208 R.C.S.
Créteil
Et le client

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule : SARL Sans-Laisse propose au client, qui l'accepte aux conditions ci-dessous et comme définies par le contrat, une des prestations de services suivantes :

- Cours individuels éducation carnet de 5 ou 10 cours
- Bilan comportemental
- Balade Educative Individuelle
- Cours collectif
- Balade éducative

1. Objet

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles SARL Sans-Laisse s'engage à assurer les prestations définies en préambule pour le compte du client. Elle permet également de définir les conditions tarifaires qui seront appliquées.

2. Prestations

a. *Le prestataire SARL Sans-Laisse*

SARL Sans-Laisse s'engage à fournir lors de ses prestations de services :

Cours individuels éducation canine carnet de 5 ou 10 cours :

- SARL Sans-Laisse s'engage à fournir au propriétaire du chien les outils nécessaires afin de répondre à la problématique rencontrée, par le biais d'exercices et de mises en situation. Chaque cours est effectué dans un souci de bienveillance et de respect de l'animal.
- Il sera proposé un planning avec différentes disponibilités sur lesquelles le propriétaire pourra se positionner pour suivre ses cours.
- Entre chaque cours, l'éducateur restera à la disposition du propriétaire via la messagerie whatsapp afin d'accompagner le protocole entre 2 sessions
- SARL Sans-Laisse se réserve le droit de ne pas accepter en cours une chienne en chaleur ou tout animal malade.

Bilan comportemental:

- SARL Sans-Laisse s'engage à échanger avec le propriétaire du chien en situation durant 1 heure environ afin d'évaluer la ou les problématiques rencontrées.
- Il sera fourni un bilan complet par mail.
- Chaque bilan est effectué dans un souci de bienveillance et de respect de l'animal.
- SARL Sans-Laisse se réserve le droit de ne pas accepter en bilan tout animal malade dont la prise en charge vétérinaire n'aurait pas été faite au préalable par le client (ordonnance vétérinaire à l'appui), ou tout chienne en chaleur.

Balade éducative individuelle :

- SARL Sans-Laisse s'engage à prendre en charge de manière individuelle le chien dont les problématiques rencontrées ne lui permettent pas d'intégrer un groupe de promenade collective. Chaque balade est effectuée dans un souci de bienveillance et de respect de l'animal.
- Ce service est proposé de manière locale, et propose un

travail éducatif du chien en individuel en forêt durant une heure. L'éducateur vient chercher le chien au domicile de son maître et le ramène en fin de balade.

- Entre chaque balade, l'éducateur restera à la disposition du propriétaire via la messagerie whatsapp.
- SARL Sans-Laisse se réserve le droit de ne pas accepter en cours une chienne en chaleur ou tout animal malade.

Cours collectif et balade éducative :

- SARL Sans-Laisse s'engage à fournir aux propriétaires des chiens sélectionnés pour le groupe les outils nécessaires afin de répondre à la problématique rencontrée, par le biais d'exercices et de mises en situation. Chaque cours est effectué dans un souci de bienveillance et de respect de l'animal.
- Le choix de groupe est à la discrétion de SARL Sans-Laisse qui fera en sorte de créer le groupe le plus harmonieux possible.
- SARL Sans-Laisse se réserve le droit de ne pas accepter en cours une chienne en chaleur ou tout animal malade.

b. *Le client*

- Le client s'engage à ce que son ou ses chiens mentionnés sur le contrat, soient pucés, à jour de leurs vaccinations et traités contre les parasites.
- Il s'engage aussi à signaler au prestataire tout problème médical ou comportemental qui concerne les chiens pris en charge.
- Le client s'engage à fournir un jeu de clés et l'ensemble des codes d'accès à son logement à SARL Sans-Laisse si la réalisation de la prestation le nécessite (BEI).
- Le client s'engage à avoir un harnais adapté à son chien. Tout outil coercitif type collier étrangleur ou électrique est interdit par la SARL Sans-Laisse et engendrera l'annulation du contrat immédiate.
- Le client s'engage également à vérifier que son contrat d'assurance habitation couvre les dommages matériels pouvant être causés par son ou ses animaux et à rembourser les frais supplémentaires éventuels nécessaires à l'accompagnement de son ou ses chiens.
- Le client s'engage à être à jour de son permis de détention ainsi que des déclarations en mairie et assurance spécifique en cas de chien catégorisé. Il devra aussi disposer d'une muselière adaptée au bien-être du chien ainsi que d'une laisse.
- Le client s'engage à se présenter 15 minutes avant chaque cours individuel ou collectif afin de permettre au chiens de faire ses besoins et se détendre

c. *Maladie / Accident*

- En cas de maladie antérieure à la prestation, SARL Sans-Laisse s'occupe des chiens uniquement si la maladie a été préalablement diagnostiquée par un vétérinaire. Le client s'engage à fournir toute information notamment l'ordonnance du vétérinaire et laisser la quantité de médicaments nécessaire au traitement le cas échéant.
- En cas de maladie ou accident survenant pendant la prestation, SARL Sans-Laisse est autorisée par le présent contrat à faire appel au vétérinaire de son choix pour procéder au traitement nécessaire, aux frais exclusifs du client. SARL Sans-Laisse s'engage dans la mesure du possible à accompagner le chien à son vétérinaire habituel, dont les coordonnées auront été précisées dans le contrat et se réserve le droit en fonction de l'évaluation de l'urgence d'adapter le choix du vétérinaire.

d. *Après la prestation*

- Par mesure de sécurité, SARL Sans-Laisse se réserve le droit de ne pas laisser les clés/badges du client dans sa boîte aux lettres, au logement du client ou à un voisin. Une rencontre sera programmée pour la remise des clés/badges en

main propre et pour en profiter pour faire le point sur la prestation

3. Prix

a. Tarifs :

- Carnet de 5 cours : 350€
- Carnet de 10 cours : 650€
- Bilan comportemental : 90€
- Carnet de 5 cours collectifs : 200€
- Balade éducative : 30€
- Balade Educative individuelle (10 sessions) : 420€

Le 25 décembre et le 1er janvier, les tarifs sont majorés de 100%.

Les tarifs indiqués sont des prix TTC en € tenant compte de la TVA applicable au jour de la signature du contrat. Les tarifs comprennent : les frais de dossier et de gestion, les charges liées au fonctionnement de l'entreprise, les charges sociales et impôts, l'assurance responsabilité civile professionnelle, ainsi que les frais de déplacement jusqu'au domicile.

b. Paiement

SARL Sans-Laisse facture les cours et BEI de la manière suivante : payable d'avance et faisant office de réservation de la place du chien le jour choisi conjointement entre le prestataire et le client. Le règlement peut se faire par virement bancaire ou espèces. Le carnet est non remboursable une fois entamé, ni substituable.

c. Annulation

- En cas d'annulation non justifiée de la part du Client (cas de force majeure : maladie, accident) de promenade moins de 72 heures avant le début de la prestation, la prestation sera facturée.

Si cette annulation est à l'initiative de SARL Sans-Laisse, la prestation ne sera pas facturée et justifiée au client au préalable afin d'éviter tout désagrément (épisodes de forte chaleur par exemple). SARL Sans-Laisse se réserve le droit d'annuler une prestation de si les informations fournies par le client s'avèrent erronées (maladie ou comportement agressif non signalé au préalable lors de la signature du contrat par exemple). Dans ce cas SARL Sans-Laisse demandera le paiement immédiat du solde de la prestation. A défaut, le client s'expose à des poursuites en justice avec demande de dommages et intérêts.

4. Bienveillance

SARL Sans-Laisse travaille dans une éthique bienveillante envers les animaux et leurs propriétaires. Aussi, SARL Sans-Laisse se réserve le droit d'annuler tout contrat sans remboursement, en cas d'utilisation de la part du client d'outil coercitif de type collier électrique/vibreur/citronnelle, collier étrangleur, ou de méthodes coercitives allant à l'encontre du bien-être de l'animal.

5. Modification des conditions générales

SARL Sans-Laisse se réserve la possibilité de modifier à tout moment ses prestations et ses tarifs. Dans ce cas, SARL Sans-Laisse informera ses clients des nouvelles conditions générales en respectant un préavis d'un mois avant leur date d'application effective. Les nouvelles conditions générales s'appliqueront de plein droit pour les prestations en cours, à compter de leur date d'application. Tout client ne souhaitant pas se soumettre à ces nouvelles conditions générales aura la possibilité de résilier son contrat. La continuité des prestations par le client entraînera son acceptation pleine et entière des nouvelles conditions générales.

6. Confidentialité et droit à l'image

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant. SARL Sans-Laisse s'engage à faire preuve de discrétion quant aux

informations relatives au client (mode de vie, lieu de vie etc.). Sauf cas contraire stipulé dans le contrat, le client déclare par la présente autoriser SARL Sans-Laisse, à utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, des images, et vidéos de son ou ses chiens prisent dans le cadre des prestations actuelles et futures du présent contrat.

7. Responsabilité et assurance

Durant toute la prestation, SARL Sans-Laisse a l'entière responsabilité du chien. SARL Sans-Laisse est titulaire du CCAD (Certificat de Connaissances Animaux Domestique) N°2017/cf6e-3221 et 2017/4b85-28d6, délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. SARL Sans-Laisse a souscrit à une Assurance Responsabilité Civile Professionnelle (AXA Agence Guillot) qui couvre l'ensemble des dégâts éventuels causés à un tiers par le chien ou le prestataire.

8. Durée et validité du contrat

Le contrat n'est valable que pour le ou les chiens mentionnés sur celui-ci. Le contrat prend effet dès sa signature et est valable pendant toute la durée d'exécution des prestations par SARL Sans-Laisse. Dans le cas où son exécution aurait commencé avant ratification par les deux parties, il est entendu que l'exécution serait couverte a posteriori par la signature du contrat. Dans le cas où le contrat concerne la prestation de service promenades en forêt collective pour chien, sauf mention particulière dans le contrat, celui-ci à une durée déterminée relative au carnet choisi et réglé :

- Carnet de 5 cours : 10 semaines maximum
- Carnet de 10 cours : 20 semaines maximum
- BEI : 10 semaines (si 1x/semaine) maximum

Cette durée pourra exceptionnellement être rallongée en cas de maladie/accident du chien, ou vacances des propriétaires (si les propriétaires ont prévenu SARL Sans-Laisse au minimum 1 semaine avant l'absence).

9. Délais de rétractation / Résiliation

Conformément à l'article 221-18 du code de la consommation, le client dispose d'un droit de rétractation de 14 jours, à compter de la signature de ce contrat. En cas de refus de paiement, de non-paiement ou en cas de non-respect de l'une des clauses du présent contrat, SARL Sans-Laisse adressera une lettre de mise en demeure par lettre recommandée. Sans exécution par le débiteur dans le délai de 10 jours, SARL Sans-Laisse pourra alors résilier de plein droit le présent contrat et exiger le paiement de toute somme due au titre du contrat.

10. Propriété Intellectuelle

L'intégralité du contenu présent sur le site www.sans-laisse.fr, et sur ce contrat, reste la propriété de SARL Sans-Laisse. Toute copie et diffusion sans accord préalable de SARL Sans-Laisse entraînera des poursuites judiciaires. La signature vaut acceptation des présentes conditions générales et des dispositions figurant sur le présent contrat.